

Décision

Générale

colonial

Décision n° 57 du 13 janvier 1961 :

n° 57

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 janvier 1961

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

M. Roble Obsieh Bouh, secrétaire interprète, est engagé pour une nouvelle période d'une année à compter du 1er janvier 1961 et mis à la disposition du Chef du Service Judiciaire de la Côte Française des Somalis en remplacement numérique de M. Mohamed Issack Saban en stage de perfectionnement dans la Métropole. M. Robleh Obsieh Bouh est classé à la IVe catégorie, échelle V, 2e échelon (indice local 410). La dépense est imputable sur le Budget de l'Etat.